Image not found or type unknown

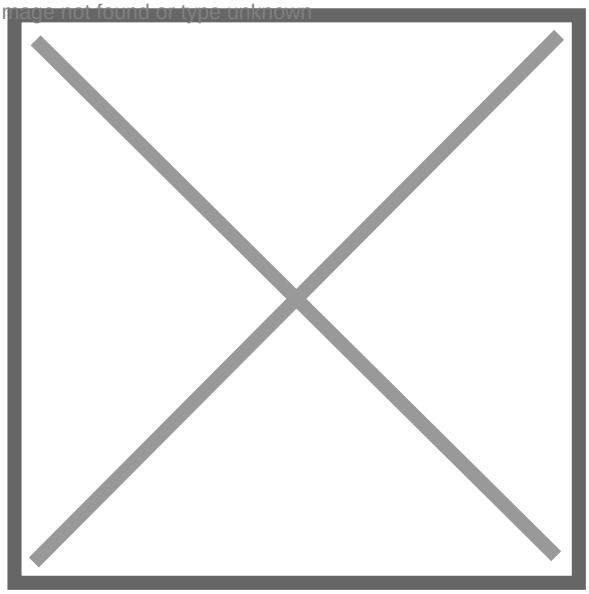

# Commandement à payer loyer

Par **marysec**, le **29/09/2008** à **15:53**

bonjour,
j'ai eu un commandement à payer où je devais régler un retard de loyer de 410€ et l'échéance à venir, j'ai tout soldé directement aux hlm, et ma question est la suivante dois je payer les 93€ de l'huissier?
ce mois ci je n'aurai pas la possibilité de payer en intégralité mon loyer mais seulement fin octobre, car en fait j'ai dù payer les loyers de ma fille étudiante qui habite dans une autre ville pour ses études, et moi je suis demandeur d'emploi habitant une ville de province et étant obligée d'accepter des missions sur paris pour m'en sortir financièrement ;
quels seront les risques encourus pour moi si je suis en retard?

vous remerciant de votre réponse
cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés